

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 28 août 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin

Absent(e)s excuse(s) : BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, FRANQUELIN Jean -Philippe

Absent(s) non excusé(s) :

**Pouvoirs : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre
M FRANQUELIN Jean-Philippe donne pouvoir à M FRANQUELIN Florentin**

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

713- AMENAGEMENTS DES ESPACES PLACE DE L'EGLISE

M. le maire rappelle que la place de l'église a fait l'objet d'un projet d'aménagement approuvé par le conseil municipal.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, compte tenu de l'état de l'enrobé de la place de l'Eglise qui présente des dangers pour les utilisateurs, M le maire propose un toilettage de cet enrobé par un agrandissement des espaces verts, et de profiter de cet aménagement pour créer un espace d'accueil et de pause touristique par l'installation d'une table PICNIC avec adaptation PMR

Dans le prolongement de la place de l'Eglise, se trouve la cour de la Cure qui est détériorée par les véhicules des locataires et qui nécessite une remise en état

Le coût de ces travaux non prévus au budget 2025 se décompose :

- Découpe de l'enrobé, décapage, évacuation et mise en place de terre végétale 1 376,45 €
(Devis LAROCHE terrassement)
- Réfection de l'enrobé de la place de l'église 6 506,45 €
(Devis COLAS)
- Réfection de la cour de la Cure 4 710,00 €
(Devis COLAS)

Compte tenu de l'importance du coût de réfection de la cour de La Cure, par rapport au fait que la commune ne perçoit aucune participation des locataires aux charges des parties à usage commun, bien que ce soient leurs véhicules qui détériorent la cour, M le MAIRE propose que la cour soit plutôt aménagée en espace végétalisé jusqu'à la limite des accès aux garages, soit environ sur 50% de sa surface, et que le sol soit refait en calcaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De réaliser sur la place de l'église, les travaux de découpe de l'enrobé, décapage, évacuation et mise en place de terre végétale, la création d'un espace d'accueil et de pause touristique par l'installation d'une table PICNIC avec adaptation PMR
- D'accepter le devis de LAROCHE terrassement pour un montant de 1 376,45 € net de taxes
- L'aménagement en espace végétalisé, de la cour de la Cure, en laissant les voies d'accès et de manœuvre aux garages en calcaire
- D'autoriser M le maire à signer tous documents se rapportant à la réalisation de ce parking

Dit que la somme de 1 376,45 € HT devra être inscrite au budget 2025 de la commune en section investissement

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

**Le maire,
LIONS Gilles**

**La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre**

**Transmis en préfecture le
Certifié exécutoire le**